

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 6-7

Artikel: La mobilisation dans l'Armée 95
Autor: Ingold, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La mobilisation dans l'Armée 95

Malgré la disparition de toute menace immédiate, une mobilisation correctement préparée demeure un des atouts-clé de notre armée de milice. Les commandants d'unités et leurs cadres jouent un rôle décisif dans sa préparation et son exécution. Celle de l'Armée 95 s'est amaigrie, alors que les prestations en faveur de la troupe en train de mobiliser sont demeurées identiques. Ce qui avait fait ses preuves a été conservé, et les activités s'avérant superflues ont été abandonnées. Il en est résulté une entreprise moderne de fourniture de services, servant à la mise sur pied de notre armée en cas de guerre. Les places de mobilisation assument diverses tâches de préparation, de coordination et d'appui, elles déchargent, dans les situations ordinaires et extraordinaires, l'échelon des corps de troupe dans la conduite de la mobilisation.

■ Maj Thomas Ingold¹

Le dispositif de mobilisation est le fondement, le cœur nécessaire à la préparation et à l'exécution d'une des opérations les plus importantes, mais aussi les plus critiques de l'armée. Il doit permettre la conduite de l'armée, dans le cadre de la défense dynamique, le déploiement rapide des formations nécessaires en vue d'un engagement. Il reste l'unique dispositif de l'armée 95 préparé jusque dans tous les détails. Le dispositif de l'armée 95 prend en considération :

- les conditions dictées par la démographie et la géographie militaire;
- les infrastructures fédérales existant pour les exploitations;
- la situation en matière de voies de communication pour les mouvements dans diverses directions;
- la possibilité de former rapidement sur place des groupes de combat.

Le dispositif de mobilisation doit désormais tenir compte de conditions plus rigoureuses. Il convient à cette occasion de prendre surtout en considération :

- une durée d'occupation plus longue du dispositif;
- la nécessité de réaliser l'état de préparation à la marche selon les ordres des commandants des Grandes Unités;
- l'obtention de l'aptitude à l'engagement des unités jusqu'à l'échelon corps de troupe;
- la possibilité d'engager le combat à partir du dispositif de mobilisation.

Les principaux piliers du système

La personne même de chaque militaire, l'unité, ainsi que l'action conjointe des militaires et des civils (réquisition, ressources, etc.) sont les trois piliers de l'édifice suisse de la mobilisation.

Une comparaison sur le plan international montre que nous

sommes les seuls à permettre à tous les militaires de conserver à leur domicile la totalité de leur équipement personnel. Le fait d'indiquer le lieu d'entrée en service (la place de rassemblement de corps) dans le livret de service, au moyen de la fiche de mobilisation, ainsi que la fourniture dans cette dernière de directives sur le comportement à adopter lors de l'entrée en service permettent à tout militaire incorporé d'atteindre, quasiment par réflexe et complètement équipé, les lieux prévus dans le dispositif de mobilisation.

Une autre particularité, qui nous distingue, réside dans une délégation aussi étendue que possible, jusqu'au niveau de l'unité, des responsabilités en matière de mobilisation.

C'est logiquement à ce niveau-là que se règlent la gestion des personnels, la fixation des places de rassemblement de corps et des places d'organisation, l'attribution des matériels ainsi que la motorisation des formations. Il en résulte une

¹ Chef de l'Office « Mobilisation au Sous-groupement « Opérations » de l'état-major général.

souplesse étendue, dès lors qu'il s'agit de rassembler les troupes et de les articuler d'une manière adaptée à la situation.

La mobilisation n'est toutefois couronnée de succès que si l'on peut faire appel aux moyens militaires et aux ressources civiles!

Mise sur pied et articulation lors de service d'appui ou de service actif

Le fait de recourir à des groupements de convocation souples doit permettre de répondre de manière adéquate à toutes sortes d'événements et de menaces, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser la totalité de l'armée. Le mécanisme des groupements de convocation assure aux décideurs politiques une plus grande liberté d'action. Toute mobilisation partielle repose sur le principe fondamental qu'il convient de mobiliser les formations nécessaires, mais aussi peu que possible. La formation des divers groupements de convocation prend en compte les contingences régionales et économiques, les délais à tenir et les facteurs militaires. On s'efforce, en restant souple et en recourant à des modules variables, de répondre aux développements du moment, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Plusieurs procédures sont possibles lors du déclenchement d'une mise sur pied de troupes: la mobilisation par ordres de marche individuels vient en premier. Ces ordres de marche sont, si besoin est, im-

primés de façon centralisée par la Division «Mobilisation» de l'état-major général, puis envoyés directement par poste à tous les militaires. Les collections d'ordres de marche, qui devaient être auparavant tenues à jour par précaution, ne sont de ce fait désormais plus nécessaires.

A côté de la mise sur pied par affichage dans toutes les communes et les gares, qui subsiste comme par le passé, les moyens modernes de communication tels que la radio, la télévision, le télétexte, gagnent sans cesse en importance. Ce développement garantit qu'une des procédures de mise sur pied pourra être mise en œuvre en temps utile, même si l'une d'elles n'est plus utilisable.

Le déclenchement d'une mobilisation générale constitue la réaction militaire de dernier recours et de plus grande portée à laquelle le Gouvernement peut faire appel aux termes de la Constitution et de la loi. Elle n'est cependant indiquée que s'il importe d'assurer une protection maximale du pays face aux dangers résultant d'une politique de force, et lorsque tous les moyens disponibles doivent être consacrés à la sauvegarde de notre indépendance. De telles conditions ne sont réunies que lorsque la Suisse se trouve directement impliquée dans une guerre dirigée contre elle.

Les places de mobilisation

Les circonstances mentionnées plus haut justifient aussi

dans l'Armée 95 l'existence des places de mobilisation, exploitations modernes de prestations de service au profit des troupes en train de mobiliser. Les tâches suivantes sont pour l'essentiel dévolues aux formations de mobilisation:

En temps de paix,

- appui aux commandants d'unité (officiers de milice) dans leurs préparatifs de mobilisation;

- coordination des travaux de mobilisation dépassant le niveau de l'unité, soit notamment:

- acheminement des biens de réquisition pour la dotation réglementaire de l'unité,

- décentralisation de la dotation d'armée des entrepôts sur les places d'organisation;

- collaboration pour le renseignement entre partenaires civils et militaires dans le dispositif de mobilisation, pour offrir à la troupe en train de mobiliser de bonnes sources de renseignements.

Lors d'une mobilisation,

- décharge des instances de conduite des corps de troupe (bat/gr et rgt) et des Grandes Unités de la conduite de la mobilisation. Un temps précieux est ainsi économisé et disponible, que ces échelons peuvent consacrer à leur prise de décision et à leur donnée d'ordres pour l'engagement;

- respect uniforme du principe «Le nécessaire, mais pas plus que le nécessaire», dans toutes les armes, ce de la première mise sur pied jusqu'à la mobilisation générale;

- accomplissement d'autres tâches avant la mise sur pied de

troupes, dans le cadre des mesures de précaution.

Une fois les mobilisations menées à terme, les formations de mobilisation doivent demeurer prêtes à assurer des démobilisations ou des remobilisations lorsqu'il y a relève de formations.

Le commandant, ses responsabilités

La mobilisation est préparée en détail jusqu'au niveau de l'unité. Le commandant d'unité est responsable de la préparation, de l'instruction et de l'exécution des mesures de mobilisation de sa troupe. Il bénéficie de l'appui du commandant du secteur de mobilisation.

Le nouveau concept pour la mobilisation facilite les préparatifs que doivent effectuer les commandants d'unité :

- un nouveau dossier de mobilisation permet au commandant de garder la vue d'ensemble sur ses actes de mobilisation et de les tenir à jour, ce qui lui permet d'assurer le bon déroulement de la mobilisation ;

- plus aucun ordre de marche de mobilisation partielle ne doit être établi depuis le 1^{er} janvier 1997. Un ordre de marche imprimé par une centrale est adressé à tous les militaires concernés lors d'une mise sur pied.

L'obligation de tenir à jour les détachements de mobilisation, grâce au système PISA subsiste cependant.

L'instruction à la mobilisation

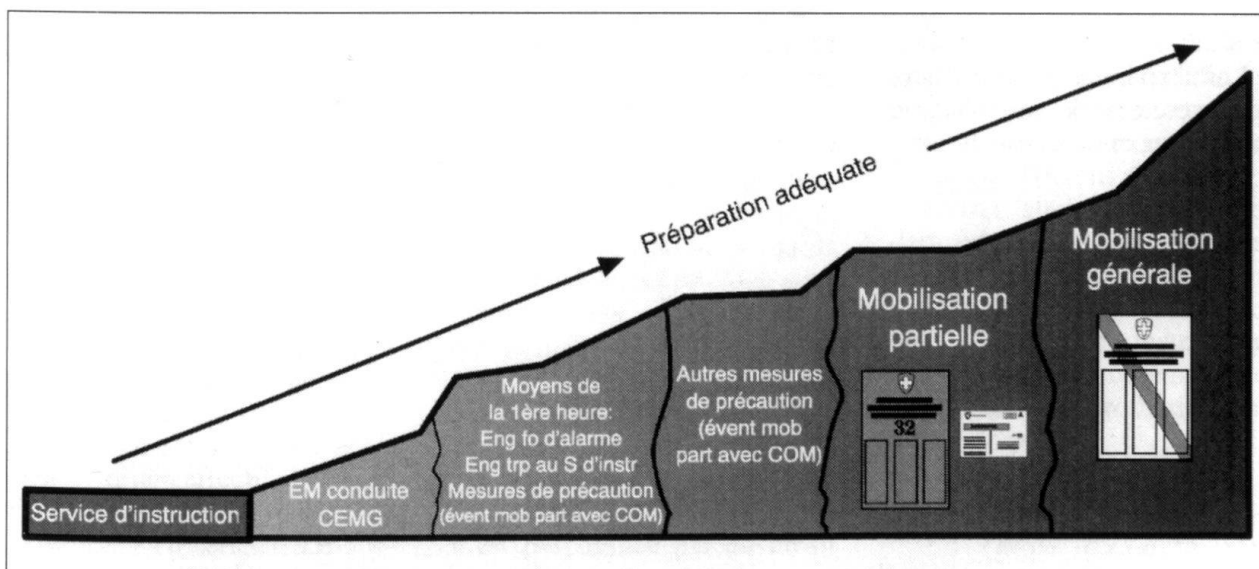
L'existence de préparatifs détaillés permet une mobilisation-réflexe des formations mises sur pied, mobilisation qui ne nécessite plus d'ordres par-

ticuliers au moment de son exécution. L'instruction à la mobilisation repose sur un principe identique. Elle est comprise dans l'instruction de base et des services de perfectionnement de la troupe (1^{re} et 2^e étapes d'instruction), mais n'est jamais donnée dans le cadre de l'instruction spécifique à un engagement dicté par une menace accrue (3^e étape de l'instruction).

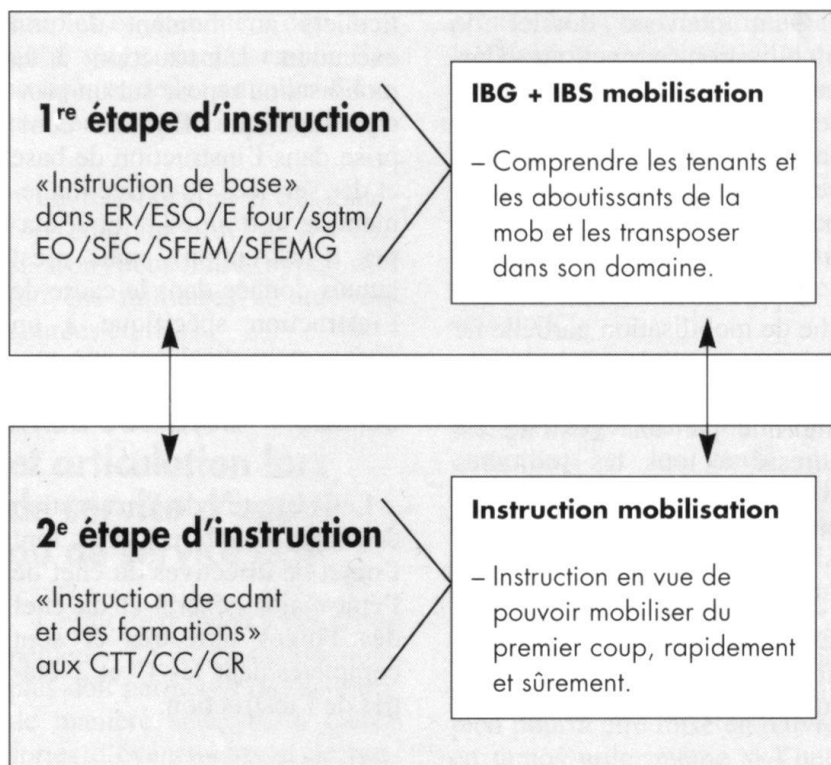
Les objectifs de l'instruction de base «Mobilisation» font l'objet de directives du chef de l'état-major général et du chef des Forces terrestres et sont complétés dans les 1^{re} et 2^e étapes de l'instruction.

Exercices de mobilisation

La troupe commence au moins tous les six ans son service de perfectionnement par un exercice de mobilisation sur la place d'organisation. Elle



Une préparation adaptée et répondant à la menace.



IBG = Instruction de base générale

IBS = Instruction de base spéciale (seulement pour militaires des formations de mobilisation)

peut à cette occasion prouver, indépendamment du niveau de l'état de préparation matérielle, qu'elle a la maîtrise-réflexe des procédures de la mobilisation.

Les expériences faites lors des exercices de mobilisation antérieures ont montré que :

- une grande attention doit être portée à la place d'organisation. Des solutions doivent être trouvées pour permettre d'y vivre longtemps ;

- la collaboration troupe-secteur de mobilisation doit être intensifiée (discussions de détail, fixation des tâches des commandants de localité) ;

- les documents de mobilisation doivent être chaque année remis à jour.

Conclusion

La disparition de la menace que nous valait la guerre froide a modifié la signification de notre mobilisation. La nécessité de mettre sur pied la totalité de l'armée en l'espace de quelques heures passe à l'arrière-plan.

Nous ne saurions toutefois en faire totalement abstraction, dans la mesure où elle demeure la mesure de la dernière chance. Il convient à cet égard de déterminer avec précision ce que doit être la préparation des personnels et des matériels, comment il y a lieu de pousser l'instruction, afin d'être à même de mettre sur pied les formations nécessaires. Des procédures de mise à jour et d'adaptation sont désormais engagées ; elles concernent aussi la mobilisation et cette dernière ne pourra se soustraire aux changements qu'imposeront les circonstances.

T. I.

médiats. Pourtant, on ne se rappelle pas toujours qu'un renseignement, qui semble banal ou insignifiant à un lieutenant ou à un capitaine, peut présenter un grand intérêt pour les échelons supérieurs, une fois ces données intégrées dans le puzzle auquel travaillent les officiers de renseignement. Aux Malouines, les Britanniques engagent des patrouilles d'exploration chargées de s'infiltrer pour déceler le dispositif et l'importance des troupes argentines. Entre autres renseignements, ces patrouilles transmettent qu'elles voient des soldats désœuvrés, crottés, mal tenus et mal rasés, que les officiers paraissent manquer d'exigences et de sollicitude envers leur troupe. Les spécialistes du renseignement vont en tirer la conclusion que les Argentins risquent fort de se battre mollement et sans fantaisie. La vigilance de l'adversaire peut aussi être un bon indice...

L'engagement, dans un secteur, d'un type de matériel très performant peut donner des indications sur l'effort principal envisagé par l'adversaire. L'apparition d'une formation qui n'était pas encore en ligne, peut aussi indiquer un sec-

teur d'effort principal, voire une manœuvre encore plus importante, si cette troupe vient de loin. En effet, seul un commandant de très haut rang, dans la deuxième hypothèse, ordonne de tels mouvements.

Le manque d'instruction, la naïveté, parfois, empêchent les troupes de première ligne de profiter de circonstances exceptionnelles. Au mois de mai 1940, un sous-officier du 6^e spahis et ses hommes capturent le commandant d'une division allemande. Le général est blessé, de sorte que le groupe français s'en va chercher une ambulance, en omettant de fouiller le prisonnier et sa voiture, le laissant même à la garde d'un civil! Dans le véhicule se trouvent tous les ordres d'engagement de la division, ainsi que ceux des grandes unités voisines. Entre-temps, une contre-attaque allemande libère le général toujours en possession de documents qui auraient sans doute intéressé l'état-major de la II^e Armée française...

H. W.

Rectificatif

Dans l'article consacré à « La mobilisation dans l'Armée 95 », paru dans notre numéro de juin-juillet dernier, nous avons commis deux erreurs. D'abord de « dégrader » le colonel Thomas Ingold (il n'est pas major), ensuite de n'avoir pas respecté la terminologie officielle du Département de la défense. Au groupe « Opérations », il y a la Division « Mobilisation ». Merci au colonel EMG Chouet de nous l'avoir signalé ! (le rédacteur en chef)